

L'EXEMPLE DE L'AGGLOMERATION DE NEVERS



Contexte

- Nombre d'habitants : 78 432 habitants
- Nombre de communes : 10 communes
- Créée depuis 2003
- Compétences :
 - Développement économique,
 - Aménagement de l'espace communautaire,
 - Equilibre social de l'habitat,
 - Cohésion sociale,
 - Assainissement,
 - Eau,
 - Protection et mise en valeur de l'environnement,
- Installations existantes en matière de gestion des déchets :
 - Usine d'incinération des ordures ménagères
 - Centre de tri des déchets ménagers
 - Réseau de déchèteries pour particuliers



Unité de traitement des déchets ménagers

- **Usine d'incinération des ordures ménagères**
 - Construite depuis fin 1999, démarrée en juillet 2002
 - Traitement de 40000 tonnes d'ordures ménagères dont 20500 de l'Agglomération de Nevers
 - Valorisation énergétique (production et vente d'électricité)
- **Centre de tri des déchets ménagers**
 - Construit en 2004, démarré en mai 2005
 - Tri de 4300 tonnes de collecte sélective dont 4000 tonnes de l'Agglomération de Nevers
 - Valorisation matière via les filières de recyclage ADELPHE

Ces 2 installations sont confiées à VEOLIA Propreté pour 20 ans, depuis 1999 par le biais d'une Délégation de Service Public

Pourquoi une Délégation de Service Public ?

- L' Agglomération de Nevers n'avait pas assez de tonnage à elle seule pour supporter l'investissement d'une usine et d'un centre de tri.
- L'Agglomération de Nevers n'avait pas d'expertise en matière de conception et de construction de telles installations (recours à l'expertise d'un prestataire privé nécessaire)

Particularité du contrat

- Valorisation énergétique et matière maximale avec aucune obligation de quantité minimale garantie de la part de l'adn.
- Risque pris par le prestataire pour atteindre le tonnage nominal de l'usine et du centre de tri

Réseau de déchèteries

- 2 déchèteries pour particuliers
 - Répartie sur le territoire de l'Agglomération
 - **Confiées à VEOLIA Propreté pour 5 ans** par le biais d'un appel d'offres
 - Mise en place d'une gestion informatisée des apports des particuliers
 - Réception de déchets dits « incinérables »
 - Rationalisation de l'usine d'incinération
 - Augmentation du taux de valorisation
- Création d'une déchèterie pour professionnels (ouverture début 2010)
 - A destination des professionnels, artisans, commerçants
 - **Confiée à VEOLIA Propreté pour 20 ans** par le biais d'une Délégation de Service Public
 - Investissements réalisés par le prestataire privé
 - Tonnage minimum garanti de la part de l'Agglomération

Le partenariat Agglomération de Nevers - VEOLIA Propreté

- Transparence
- Evolutivité / Adaptation
- Respect des normes
- Performance technique